

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 20
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 25	Abstention	: 5

7.1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2024/02

Madame le Maire,

RAPPELLE que la décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations. Un rapport de présentation de la décision modificative est proposé.

Vu l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024_023 du 23 mars 2024 relative au vote du budget primitif du budget principal 2024,

Vu la délibération n° 2024_037 du 3 mai 2024 relative au vote du budget supplémentaire du budget principal 2024,

Vu la délibération n° 2024_097 du 25 octobre 2024 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget principal 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	50 000,00 €	73 – Impôts et taxes	-12 790,00 €
012 – Charges de personnel	-86 086,34 €	74 – Dotations et participations	-13 296,34 €
65 – Autres charges de gestion courante	-20 000,00 €		
66 – Charges financières	15 000,00 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €		
TOTAL	-26 086,34 €	TOTAL	-26 086,34 €

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	-140 000,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	-893,11 €
OP 30 – Place de la Fruitière	-170 000,00 €	13 – Subventions d'investissement	-70 325,00 €
OP 34 – Vidéo protection	-30 000,00 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
OP 49 – Centre technique municipal	- 55 293,26 €		
OP 62 – Sécurité routière route des Mermes	-45 000,00 €		
OP 69 – Ecole élémentaire	4 484,28 €		
OP 70 – Aire de loisirs	540 000,00 €		
OP 88 – Sécurité routière chemin de la Colombière	-35 000,00 €		
OP 95 – Stade	-40 000,00 €		
OP 97 – Sécurité routière route des Gravannes	0,60 €		
OP 103 – Voirie	-150 000,00 €		
OP 107 – Extension périscolaire	56 652,27 €		
OP 110 – Parc Crevy	7 938,00 €		
TOTAL	-56 218,11 €	TOTAL	-56 218,11 €

PRECISE que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/12/2024

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Le Maire – Catherine BASTARD




La secrétaire de séance – Charlotte LAFOURCADE

